



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION FEMININES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION FEMININES

Réunion du 18/03/2025

Présidence : **M. Lefevre Pascal**

Présents : **MM. Barry Roland – Guillamot Mickael – Rubies Régis**

Absents excusés : **Mmes Ferhat Meriem – Mizzi Vanessa - MM. Brzozowski Jean – Gueddari Malik– Herry Mickael**

Assiste à la réunion : **M. Pilleux Hateau Romain**

Le procès-verbal de la réunion du 11/03/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U15F A 8 D2

⚽ Poule B

CLERMONTAISE 1/MONTARNAUD AS 1

Du 08/02/2025

Reportée au 19/03/2025, et de nouveau reportée au 26/03/2025

(Conditions climatiques, fermeture du terrain, accord des clubs par mail le 12/03/2025)

FEMININES A 11 TERRITOIRE

⚽ Poule Accession R2

ST GERVASY FC 1/M. LUNARET NORD 1

Du 23/03/2025

Est reportée au 13/04/2025

(Accord des clubs par mail le 17/03/2025)

FORFAIT

FCPL 2 (581021)

30172328 – U13 Féminines D1 / Phase 3 poule A du 15/03/2025

Courriel du 13/03/2025

Amende : 14€ (notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VENDARGUES PI 2 (520449)

30174892 – U13 Féminines D2 / Phase 3 du 15/03/2025

Courriel du 15/03/2025 à la permanence

Amende : 14€ (notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



SUD HERAULT FO 1 (581817)

53035390 – Féminines à 8 D2 / Phase 2 du 09/03/2025

À Villeveyrac

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe VILLEVEYRAC US 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe SUD HERAULT FO 1 avec amende de 28€ (Non notifié, x4), pour en reporter le bénéfice à l'équipe VILLEVEYRAC US 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

VIL. MAGUELONE 1

30172331 – U13 Féminines D1 / Phase 3 du 15/03/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du 01/04/2025, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

TIRAGES COUPES FEMININES U15 ET CHALLENGE MAURICE BALSAN

Le tirage au sort des ½ finales de Coupe féminines U15, et des ½ finales du Challenge Maurice Balsan qui se joueront le 27/04/2025, auront lieu le mardi 08/04/2025 prochain à 18h30, dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierrevives à Montpellier.

Les clubs encore en lice sont invités à y assister.

COLLOQUE FEMININ

Ce Samedi 22 mars 2025 aura lieu le colloque Féminin du district de l'Hérault.

Au programme : Ateliers, interventions, échanges avec des acteurs du football, et partage d'expériences.

COLLOQUE

Football

Féminin

Dotation
aux clubs présents !

SAMEDI
22 MARS
2025
9H00-13H00



FORMULAIRE
D'INSCRIPTION

Les Ateliers

- *Les incivilités*
- *Le centre de formation du MHSC*
- *Le livret féminin*
- *Règlements et compétitions*



**Maison Départementale
des sports
Nelson Mandela**
ZAC Pierre Vives 66, Esplanade de l'égalité
Montpellier

Prochaine réunion le 25/03/2025

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire de séance,
Régis Rubies